

SUPPLÉMENT CHÔMAGE TEMPORAIRE



À partir du 01.02.2025,
le supplément par jour de
chômage temporaire passe
à 5,20 euros.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas
à contacter votre délégué ou votre
secrétariat ACV-CSC METEA.

*Plus d'infos
ici!*



acv.csc.metea fr

